Procès-Verbal
CONSEIL MUNICIPAL
du 18 octobre 2023
Salle de la Mairie

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit octobre, le conseil municipal s'est réuni à dix-neuf heures à la mairie d'Henrichemont, sous la présidence de Mr Gilles BUREAU, Maire

Date de convocation : 11 octobre 2023

Etaient présents : Mmes - Mrs BUREAU / MESTRE / LORANS / NERZIC / SEMENCE / MORICE / FOURNIER / HUET / LAFOND / IMBOURG / POTELUNE / ZEGAN / PLAIS / JANSONNIE / HURIEZ / NOYAT / LOOSLI

Etaient absents : Mrs MORIN / REGUER

Ont donné pouvoir : Mr REGUER à Mme HUET

A été nommée secrétaire : Mme LAFOND

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 19 juillet 2023.
4 abstentions – Adopté à la majorité

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13 septembre 2023.
4 abstentions – Adopté à la majorité

1. Projets d'investissements pluriannuels : informations et débats

- Square du jeu de Paume
- Centre régional de santé : réhabilitation énergétique
- Ecole : réhabilitation énergétique
- Réaménagement route des Aix

Documents ci-joint.

2. Repas de Noël aux profits des ainés de la commune

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de délibérer sur le prix du repas de fin d'année au profit des personnes âgées de plus de 70 ans.

Monsieur le Maire propose le prix du repas à 25€ par personne.

Voté à l'unanimité.

3. Modification de l'extinction de l'éclairage public sur le site de la déchetterie

Vu l'article L.2212-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), qui charge le Maire de la police municipale ;

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques, comprenant notamment l'éclairage ;

Vu le Code la route, notamment les articles R.416-4 et suivants, relatifs à l'éclairage et la signalisation de nuit, ou de jour par visibilité insuffisante ;

Vu les articles L.583-1 et suivants du Code de l'environnement, relatifs à la prévention des nuisances lumineuses ;

Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse et les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité, et, considérant que, à certaines heures, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue sur le site de la déchetterie, en accord avec la Communautés de Communes Terres du Haut Berry, gestionnaire du site :

Monsieur le Maire propose :

-Que l'éclairage public sur le site de la déchetterie soit éteint de 18h à 6h au lieu de 23h à 6h.

Voté à l'unanimité.

4. Cession d'un véhicule

La commune souhaite se séparer d'un véhicule de marque CTTE CITROEN, ancien véhicule des pompiers.
Une personne propose de racheter le dit véhicule pour un montant de 100€
Ce fourgon est très dégradé, il n'est plus en état de fonctionnement

Mr le Maire propose :

-D'approuver le montant de la cession du véhicule CTTE CITROEN à hauteur de 100€
-D'approuver la sortie du véhicule de l'inventaire « Véhicule sapeurs-pompiers » N° 87 d'une valeur initiale de 13642.40€.
-D'autoriser le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

Voté à l'unanimité.

5. Questions diverses

→Rapport sur le prix et la qualité de service d'eau potable 2022.

Le service public de l'eau est maintenant géré par la Communauté de Communes Terres du Haut Berry. La décision a été prise en juillet 2020, mise en application en 2021 et deviendra obligatoire en 2026.

Différentes remarques ont été émises par Mrs Fournier et Jansonnie concernant les tableaux récapitulatifs des indicateurs.
1 834 135 m3 d'eau potable sont achetés par la Communautés de Communes et 1 275 785 m3 sont distribués. Le rendement est de 74,10% (c'est le volume d'eau consommé par les usagers et le volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution).
D'après les documents fournis, la commune d'Henrichemont aurait un rendement de 55%, alors qu'en 2020/2021 (quand la commune assurait la gestion), il était de 80%.
A éclaircir, soit problème de fuites ou documents non conformes ?
Explications à fournir concernant l'indice linéaire de pertes en réseau qui était de 0,69 en 2020, est passé à 1,29 en 2021 et est de 1,92 en 2022.
Mr Jansonnie et Mme Mestre nous font remarquer qu'au sein de la Communauté de Communes, différentes communes ont un réseau d'eau très obsolète, avec même parfois des problèmes de saturnisme.

→Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif 2022.

Pour l'assainissement, 19 communes sont concernées.
Le prix moyen d'assainissement est de 2,76 euros/m3.
En 2022, des investissements ont été réalisés sur la commune d'Henrichemont ; 20 canalisations toujours en plomb, ont été remplacées rue de Verdun.
D'après les tableaux fournis par la Communauté de Communes, on constate encore des chiffres qui semblent anormaux et demandent à être vérifiés.

→Matérialisation des places de stationnement rue Victor-Hugo.

Différentes phases de travaux vont démarrer prochainement dans la commune afin d'améliorer la sécurité (voir documents joints).

-Mme HURIEZ demande si la prime pouvoir d'achat pour les fonctionnaires sera appliquée sur la commune d'Henrichemont ?

Mr le Maire répond que le sujet est à l'étude.

-Mr LOOSLI évoque l'opération collecte des déchets sponsorisée par LECLERC avec distribution de sacs, gants et chasubles à l'effigie de la marque.

Au nom du principe de neutralité, l'école n'est-elle pas censée protéger les futurs citoyens ?

Une constatation, beaucoup de déchets ont été ramassés dans la commune.

-Mr JANSONNIE informe du courrier envoyé à la mairie concernant des chiens à la Borne ; les chiens ont été identifiés ; des personnes et des animaux ont été mordus et un courrier a été également envoyé au Préfet et au Procureur de la République.

Mr le Maire a rencontré les deux familles propriétaires des animaux et leur a signifié les mesures à prendre à savoir que les chiens ne devaient pas sortir de chez eux et lors des sorties, ils devaient être tenus en laisse.

Les services vétérinaires ont été aussi informés et ont conseillé de le notifier par lettre recommandée.

Si les choses ne s'arrangent pas, des mesures plus radicales seront prises.

Saisie du chien, mise en fourrière à la SPA, frais facturés aux propriétaires.

Dans la même rubrique, on informe qu'une plainte a été déposée en mairie contre le propriétaire d'un petit chien qui traverse inopinément la route d'Achères et a entrainé une altercation entre le propriétaire et l'automobiliste.

On constate également qu'il y a beaucoup de chiens errants ou perdus, pourquoi ne pas investir dans un lecteur de puces ?...

FIN DE LA SEANCE à 21 heures.

La secrétaire de séance
LAFOND Christine

Le Maire
Gilles BUREAU